Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-213502214-20260202-2026009-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Pléchâtel

Séance du 02/02/2026

Date de la convocation
27/01/2026

Date d'affichage
27/01/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 22 Présents : 20 Votants : 20

A l'unanimité
Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2026 et le 2 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. BOURASSEAU Eric, Maire, Mme ADAM Marie-France, Mme ANIZON Marie-Cécile, Mme BLANDIN Pauline, M. BRIZARD Philippe, Mme CHEVALIER Annick, M. DALIGAULT Etienne, M. DENIS Bernard, Mme DRENIAUD Stéphanie, M. FERRE Alain, M. GAUCHER Cyril, Mme GUEGAN Julie (a rejoint l'assemblée à 20h20), M. GUILET Stéphane, M. HAMON Joël, M. HELIAS Patrick, Mme MARCHAND Morgane, Mme MOUAZAN Régine, Mme PERCHER Christine, Mme SAULNIER Elise, Mme TEILLARD Stéphanie

Excusés : M. FALIGUERHO Hugues, M. NICOLAS-LE BERRE Erwan

Mme ANIZON Marie-Cécile a été élue secrétaire

Numéro de la délibération : 2026009
Objet de la délibération : Réhabilitation et extension du Pôle Enfance : avenant au marché de travaux

Monsieur le Maire indique qu'un avenant a été proposé dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension du Pôle Enfance :

- avenant n°3 au lot n°5 (menuiseries extérieures serrurerie) – ATELIER 1920 : ajout d'un système d'ouverture électrique pour la porte d'entrée
  - ancien montant de marché : 160 146.63 € HT
  - montant de l'avenant n°2 : 1 756.08 € HT
  - montant du présent avenant : 2 542.54 € HT
  - nouveau montant de marché : 164 445.25 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

Pour copie conforme.
Le / la secrétaire de séance,

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 10/02/2026